



## Compte rendu de la réunion de suivi du groupe de travail GT10 – 23/01/2015

### **Participants :**

#### **Ministère :**

Pierre MOYA, chef de service de l'encadrement à la DGRH

Philippe ETIENNE, chef de bureau

Hélène COUDERT, adjointe au chef de bureau

Laurence VENET-LOPEZ, sous directrice gestion prévisionnelle

Jean-Marie PANAZOL : Directeur de l'ESEN

#### **Organisation syndicales :**

Roger KEIME, Alain MARIE, Bernard LEHALLE : SNIA-IPR

Michèle VINEL, Yves PEUZIAT : SIA

Pierre MOYA, chef de service de l'encadrement à la DGRH, fixe le champ des discussions, à savoir la suite des travaux du groupe de travail consacré aux corps d'inspection dans le cadre de la refondation sur l'école. Il propose d'aborder successivement : missions et formation des IA-IPR, modalités de mise en œuvre du nouveau cadre fonctionnel. Il indique qu'un groupe technique sera chargé de l'écriture d'une nouvelle circulaire. Nous rappelons que les problématiques liées aux missions et à la formation ont été largement débattues lors des travaux du GT 10.

Le SNIA-IPR considère que le texte proposé replace globalement les missions dans un cadre pédagogique qu'il conviendra de réaffirmer. Néanmoins, il estime que la place des IA-IPR dans la gouvernance académique n'est pas suffisamment prégnante et que leur rôle dans la gestion des personnels n'est pas explicite. Le SNIA-IPR demande que la participation des Doyens dans les instances académiques soit plus clairement instituée. La nouvelle circulaire devra mettre en exergue les missions nationales exercées par les IA-IPR : participation aux concours de recrutement, à l'élaboration des sujets d'examen, à la rénovation des programmes et des diplômes.

L'évolution des pratiques professionnelles des inspecteurs doit être accompagnée par la formation initiale et continue notamment pour ce qui concerne l'évaluation collective des unités d'enseignement. Le SNIA-IPR partage la volonté du chef de service de l'encadrement à la DGRH d'articuler la réflexion sur les missions et la refondation des dispositifs de formation des inspecteurs. Il renvoie aux propositions formulées lors du GT10.

Le SNIA-IPR souhaite que la position hiérarchique des IA-IPR par rapport aux formateurs et conseillers pédagogiques du second degré soit clairement énoncée. Le SNIA-IPR demande une création de postes d'IA-IPR significative (une centaine en 3 ans) permettant de couvrir les nouvelles missions, notamment l'implication dans les ESPE.

Pierre MOYA aborde ensuite le cadre fonctionnel. Il indique que les dispositions prises visent à créer les conditions d'un véritable parcours de carrière, notamment pour les IA-IPR entrés tôt dans la fonction. Les textes réglementaires fixant les modalités de mise en œuvre du cadre fonctionnel, et donc de l'accès à la HEB Bis des collègues IA-IPR en charge de missions particulières, sont en préparation.

Il précise que les organisations syndicales seront consultées sur les textes et que la CAPN sera informée le moment venu des décisions relatives au cadre fonctionnel qui devraient pouvoir s'appliquer à la rentrée de septembre.

Le SNIA-IPR rappelle fermement l'insuffisance des avancées pour le corps des IA-IPR. Ce sentiment est exacerbé par la récente diminution du taux d'accès à la hors classe à 38%. Nous assistons de fait à une gestion du corps des IA-IPR qui dévalorise les missions de terrain en contradiction avec le caractère essentiellement pédagogique de la refondation.

Le SNIA-IPR demande que les avancées indicielles et indemnitaires accordées aux conseillers de recteurs soient également appliquées aux IA-IPR qui interviennent dans le domaine pédagogique. Il rappelle la demande formulée de la création d'un échelon spécial B Bis pour tous les IA-IPR, en étape intermédiaire à la HEC, à l'instar de ce qui a été acté pour les IEN. **Dans une mesure transitoire, il demande qu'un contingent d'au minimum 60 collègues puisse bénéficier de l'accès à la Hors échelle BBbis pour l'année 2015**, mesure qui devrait pouvoir être facilitée par le coût réduit en effet immédiat pour les conseillers de recteurs, qui pour beaucoup ne sont pas encore rémunérés au 2ème échelon de la Hors classe -B3- et qui ont le BBis comme perspective".

Concernant l'indemnitaire, le SNIA-IPR dénonce le décrochage insupportable de l'ICA par rapport aux revalorisations actées lors des discussions métiers pour les autres personnels d'encadrement (conseillers de recteurs, proviseurs vie scolaire, IEN adjoints, etc.). Est demandée une réouverture rapide des négociations s'appuyant sur les points d'accord de principe relatifs à une augmentation de l'ICA, à une modulation limitée à 25% - qui avaient fait l'objet d'un consensus avec la DGRH à l'issue de la dernière réunion de l'agenda social du 11 juillet 2013. **Comparativement aux autres indemnités, le SNIA-IPR demande à ce que le plafond de l'ICA soit porté à 20000 euros en proposant une mise en œuvre étalée sur un plan triennal avec une mesure significative dès cette année.**

Ces revendications seront explicitées à Mme la Ministre lors de l'audience, fixée au 28 janvier, puis reportée au 3 mars. Le SNIA-IPR lui présentera l'action des collègues dans le cadre de la refondation de l'École de la République et lui exposera la réalité du métier d'IA-IPR.

Pierre MOYA remercie les participants et annonce une prochaine réunion du groupe de suivi dans la 2ème quinzaine de mars, pour recueillir les avis sur le projet de circulaire concernant les missions transmis pour étude en amont de cette réunion.